

train de créer un nouveau ministère. Ce que le bill est en train de faire—et ici, le ministre aurait dû faire preuve envers nous de plus de franchise à l'étape de la résolution, mais peut-être n'était-ce pas intentionnel—c'est d'abolir le ministère du Registraire général. C'est simple comme bonjour. Le nouveau ministère conserve les fonctions qu'exerce maintenant le registraire général en vertu de sa création, à l'origine, par la loi sur l'organisation du gouvernement. Les fonctions que cette loi attribuait au registraire général à cette époque sont reportées à la clause 5 du bill qu'on nous présente aujourd'hui.

Deux fonctions seulement qui ne sont pas comprises dans le mandat du registraire général sont incorporées dans le bill à l'étude. L'une a trait aux titres de sociétés, et cette fonction entièrement homogène est à placer sous sa juridiction. L'autre, qui figure à l'article 5(a) du bill, a trait à la consommation. Le Conseil économique, comme on l'a dit dans la motion, a indiqué qu'à cette étape de l'intervention du gouvernement dans le secteur de la consommation, il suffirait de former une commission interministérielle nantie d'un secrétariat permanent, qui relèverait du registraire général. Le gouvernement a cru bon d'aller à l'encontre de cette recommandation. Je crois que le gouvernement a choisi de mettre la charrue devant les bœufs uniquement pour servir la renommée du jeune ministre, de notre Registraire général plein d'allant. On dit de lui, et avec raison sans doute, qu'il est sur les rangs pour la direction de son parti. Peut-être cela explique-t-il autre chose.

Il revient normalement au premier ministre (M. Pearson) de présenter une mesure visant à créer un nouveau ministère. Aujourd'hui, contrairement à la coutume c'est un jeune et sympathique registraire général qui propose un bill établissant un ministère dont il sera le titulaire. Voilà qui m'inspire une ou deux conclusions. Le ministre s'est vu accorder cet honneur parce qu'il est très important au sein de son parti, ou le premier ministre ne se soucie pas assez des affaires des consommateurs pour présenter le projet de loi conformément à la tradition. Le ministre a parlé tout à l'heure d'un cheval et d'une poule. Il a mentionné la coutume voulant que l'acheteur éventuel d'une cheval inspecte la bouche de l'animal et se fonde sur divers autres indices pour s'assurer de sa santé. Je n'ai, quant à moi, aucun doute sur la partie du cheval que le consommateur croit avoir enfourché. Ces remarques pourraient peut-être expliquer

[M. Nielsen.]

l'origine de ce soi-disant nouveau ministère qui émanera d'une mesure parrainée par le ministre.

Nous nous opposons à ce projet de loi à cause de sa faiblesse. Comment cette mesure réduira-t-elle le prix d'une paire de souliers pour un père de famille qui doit chausser sept enfants? Comment fera-t-elle baisser le prix d'une livre de viande hachée, prix monté en flèche par suite des dépenses extravagantes et de la conduite du gouvernement? Comment atteindra-t-elle ces objectifs? Une livre de beurre, un pain et une pinte de lait coûteront-ils moins cher? L'article 6 est le seul article essentiel de ce projet de loi. Celui-ci contient bien des phrases pompeuses, mais pas de clauses agissantes. Aucun passage de cette mesure ne protégera le consommateur contre la hausse des prix. Le bill est muet sur les méthodes de répression des abus que ce nouveau ministère doit corriger.

• (4.00 p.m.)

Le bill est un autre exemple de camouflage de la part du gouvernement. La Chambre en a déjà fait l'expérience lorsque l'actuel ministre de l'Industrie (M. Drury) nous a déclaré, lors du débat sur la formation de son ministère, que celui-ci allait dépenser 25 millions de dollars ou à peu près, alors qu'il dépense cette année plus de 140 millions de dollars. Les vis-à-vis, monsieur l'Orateur, se demandent pourquoi nous nous inquiétons—tout comme le Conseil économique—de la multiplication des ministères.

Hier, j'ai été stupéfait de la déclaration du ministre consignée à la page 3211 du hansard:

Je le répète, nos démarches constituent une réorganisation des responsabilités gouvernementales actuelles. J'ai dit en outre qu'une fois déduites de ses dépenses les recettes de ce ministère, le coût net au contribuable sera inférieur à 2 millions de dollars au cours de la présente année financière.

Même si elle est tout à fait exacte cette déclaration comporte une injustice flagrante aux yeux des députés et du public. Les recettes dont parle le ministre sont des impôts, car elles proviennent de l'application des lois sur les brevets, le droit d'auteur, les corporations canadiennes et ainsi de suite.

L'hon. M. Turner: Ce sont des frais de service.

M. Nielsen: Le ministre parle de frais de service. A mon avis le ministre ne peut appe-